

RECEPTION EN L'HONNEUR DE MONSIEUR PAUL LEGATTE

MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

SALON D'HONNEUR

(Lille, le 5 Octobre 1987)

J'ai grand plaisir à accueillir
aujourd'hui le Médiateur de la République,
Monsieur Paul LEGATTE, ainsi que toutes les
personnalités qui ont tenu à participer à cette
réception.

Je citerai notamment :

. Monsieur le Préfet de Région

. Maître LEBAS, Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats

. Madame PETIT, Avocat

. Monsieur le Recteur DEBEYRE, Adjoint
Maire qui est chargé particulièrement
des problèmes de médiation et décen-
tralisation à la Ville de Lille

. Les élus municipaux qui sont à mes côtés

. Monsieur AUFFRAY, Secrétaire Général et les fonctionnaires municipaux chargés des problèmes de médiation.

Je saluerai également les collaborateurs de Monsieur LEGATTE

. Monsieur LECLAINCHE

. Madame SAINT-CRICQ

ainsi que ses délégués dans la région :

. Monsieur FIEMS, pour le Nord

. Monsieur SOLERANSKI, pour la Somme

Monsieur le Médiateur de la République est venu à Lille aujourd'hui pour poursuivre une espèce de tour de France qu'il a souhaité accomplir afin de faire mieux connaître l'institution relativement récente qu'il représente - elle a en effet été créée en 1973 -

Il a découvert tout à l'heure le service
de la Médiation de la Ville de Lille. Il a pu
discuter avec les élus, les fonctionnaires, les
juristes qui l'animent.

Cet après midi, je sais qu'il se rendra
au C.I.R.A. avant de tenir en Préfecture une
conférence de presse.

Au cours de cette journée, Monsieur le
Médiateur de la République aura donc l'occasion, à
la fois de présenter la mission qui est la sienne,
et de constater que des initiatives ont été prises
dans la région pour rapprocher l'administration de
l'administré.

C'est en 1978 qu'avec Monsieur le
Recteur DEBEYRE j'ai créé à Lille le service de la
Médiation et c'est en 1982, alors que j'étais
Premier ministre, que j'ai fait en sorte que
s'installe à Lille un Centre Interministériel de
Renseignements Administratifs. Il a fait, depuis,
largement la démonstration de son utilité, avec
Madame ROUGERIE d'abord, avec Monsieur LEPERS
aujourd'hui présent.

l'Archevêque
Ministre de l'Intérieur
de l'Archevêque

C'est dire à quel point, à titre personnel, je me félicite de la création de la fonction de Médiateur et je veux rendre hommage à la façon dont votre prédécesseur, Monsieur Robert FABRE, et vous même, Monsieur LEGATTE, avez exercé cette mission. Je veux souligner aussi les efforts constants que vous accomplissez pour donner à cette institution une image d'indépendance, de justice et d'équité.

C'est à ce prix qu'elle a réussi à instaurer avec les citoyens et les institutions, une relation de confiance qui l'amène aujourd'hui à traiter, souvent avec succès, les milliers de litiges qui lui sont soumis chaque année.

Permettre aux citoyens de défendre leurs droits ; Les amener à mieux connaître les textes administratifs qu'ils considèrent souvent comme trop compliqués ; Les conseiller ; Les aider à sortir de situations personnelles difficiles, quand ils ont l'impression de se heurter à l'incompréhension. C'est ce que vous faites et c'est aussi ce que nous avons voulu faire à Lille, en créant notre service de Médiation.

Il faut le dire : il s'agit là d'une innovation. Et je regrette que peu de ville l'aient reprise. C'est peut être parce que notre service de la Médiation est trop peu connu, et je suis ravi que l'occasion de votre visite permette de le mettre en valeur.

Monsieur le Recteur DEBEYRE vous a expliqué tout à l'heure, comment ce service fonctionnait.

Je voudrais simplement rappeler les moyens dont il dispose, les concours dont il bénéficie et l'ampleur des dossiers qu'il a à connaître.

Par délibération du Conseil Municipal, huit Médiateurs peuvent être choisis parmi les Conseillers Municipaux, à la représentation proportionnelle.

Je citerai ceux qui sont présents :

- . Madame Jeanine ESCANDE
- . Monsieur Roger ETCHEBARNE

Au plan administratif, 7 agents communaux travaillent en permanence dans ce service. Et je citerai particulièrement Monsieur LANDRY et Madame SPYSSCHAERT.

De plus, des consultations d'avocats ou d'experts-comptables sont proposées gratuitement au public. Je remercie, les représentants de ces professions qui apportent ainsi leur concours à la ville et surtout aux administrés.

Ces derniers sont d'ailleurs nombreux à venir les consulter et les chiffres sont éloquentes : le service a reçu plus de 3.000 visites par an en 1986 - 600 consultations d'avocats ont été données. L'écrivain public est intervenu 280 fois, et 615 contribuables ont reçu une aide pour la déclaration de leurs revenus. Ces chiffres prouvent l'intérêt de ce service.

Je pourrais me réjouir de constater que le service de Médiation connaisse un tel succès, mais je ne peux m'empêcher, à l'inverse, de regretter qu'autant de Lillois soient amenés à utiliser ce dernier recours.

Je connais les difficultés particulières que certains Lillois rencontrent. Très souvent ils m'écrivent et je m'efforce avec mon Cabinet de trouver des solutions.

Songez qu'en 1986, j'ai reçu 6.376
demandes d'intervention. Parmi celles-ci certaines
ont été orientées vers le service de la Médiation
et d'autres vers vous-même Monsieur le Médiateur.

Par ailleurs, pour rendre plus étroite encore cette relation avec la population, j'ai créé un service télématique grâce auquel on peut me poser toutes sortes de questions. Elles sont un peu différentes des demandes que je reçois par écrit. Elles montrent, elles aussi, que les administrés sont constamment amenés à se tourner vers les élus et l'administration, pour trouver des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent ou des réponses aux questions qu'ils se posent.

Ce dialogue permanent a été considérablement renforcé par la décentralisation et, sur ce point encore, la Ville de Lille s'est montrée innovante.

En 1976, nous avons mis en place notre premier conseil de quartier et créé notre première mairie de quartier. En 1986, le processus de décentralisation administrative et technique s'achevait, avec l'installation du 10ème conseil de quartier et la création de la 10ème Mairie de quartier.

Tous les Lillois peuvent désormais accomplir à proximité de leur domicile, toutes les formalités administratives dont ils ont besoin, avec des fonctionnaires qu'ils connaissent mieux.

Demandez-leur aujourd'hui s'ils aimeraient retourner à l'Hôtel de Ville à tout propos !

Avec cette démarche, j'ai été à Lille le précurseur de ce que mon Gouvernement a mis en place, pour tout le pays, à partir de 1982.

Et je ne pense pas que les citoyens soient prêts à revenir sur ces mesures !

Bien au contraire la décentralisation rend plus évidentes la perception du rôle et l'importance de l'administration à tous les niveaux : l'Etat, la Région, les Départements, les Communes.

Elle renforce le service public, auquel vous et moi sommes particulièrement attachés.

Par les efforts que nous menons, nous donnons aux administrations le goût d'être encore plus attentives à leur mission et par les recommandations que vous êtes amenées à leur faire, Monsieur le Médiateur, vous lui donnez la possibilité de s'adapter aux besoins qui sont ceux des administrés.

Par les interventions qui sont les nôtres et les réformes que nous sommes à même de susciter, nous incitons l'administration à être toujours plus fidèle à sa finalité qui est celle de SERVIR.

- legatle

no carmen'

supra de f. d. -

un annu'

Li. 11

Le Médiateur dans le Nord : Paul Legatte X « Monsieur antibavure administrative »

Le médiateur de la République était lundi dans le Nord. Au-delà des trois étapes de Paul Legatte, la première au service « médiation » de la mairie de Lille, la seconde au centre interministériel de renseignements administratifs et la dernière en préfecture, cette visite fut l'occasion d'un coup de projecteur sur une fonction qui aura bientôt quinze ans mais qui reste méconnue du grand public.

Paul Legatte n'occupe les fonctions de médiateur que depuis un peu plus d'un an. Avant lui, Antoine Pinay, Aimé Paquet et Robert Fabre ont contribué à roder l'institution qui a survécu à plusieurs alternances politiques, preuve que les conflits entre administrations et usagers sont de tous les régimes et que le rôle de médiateur est devenu pratiquement incontournable.

Désigné pour six ans, non reconductible, Paul Legatte indique avec humour que le poste nécessite d'être « à l'abri des préoccupations d'avancement, indépendant et équitable ». Autre impératif : « Avoir une certaine surface pour traiter d'égal à égal avec les ministres et les administrations ». Ami personnel du président de la République, conseiller d'Etat, ancien membre du Conseil constitutionnel, Paul Legatte a le profil comme disent les chasseurs de têtes.

Juriste dans l'âme, le médiateur a rappelé à Lille les règles du jeu, ou plutôt de la procédure : il n'intervient pas dans les conflits entre particuliers. Sa compétence se limite aux

réclamations des citoyens qui se plaignent du mauvais fonctionnement des services publics. Un champ d'action suffisamment vaste néanmoins puisque Paul Legatte a vu arriver sur son bureau ou sur celui de ses 55 collaborateurs parisiens plusieurs milliers de dossiers l'an dernier.

Le filtre des parlementaires

Avant de saisir le médiateur, le particulier doit tenter de trouver un arrangement amiable avec l'administration concernée. Il doit aussi intervenir auprès d'un parlementaire, député ou sénateur car ce sont eux qui transmettent les demandes, jouent le rôle de filtre et effectuent un premier contrôle du bien-fondé des réclamations.

Depuis 1979, le médiateur dispose aussi dans chaque département d'un correspondant (voir encadré) c'est un second filtre qui permet souvent de résoudre à l'échelon local des conflits sans les faire remonter à Paris. Dans le traitement des dossiers, le médiateur peut adopter plusieurs attitudes. Il



A Lille, Paul Legatte a visité en compagnie de Pierre Mauroy le service municipal de médiation.

(Photo « La Voix du Nord »)

peut suggérer à l'administration mise en cause une modification amiable de sa décision. Il peut aussi se montrer plus pressant en procédant à une « recommandation » ou à une « injonction ». Il peut encore évoquer certains dossiers dans son rapport annuel en leur donnant alors un réel retentissement. On a cru comprendre hier que cette démarche du médiateur médiatique n'était pas privilégiée par Paul Legatte, davantage partisan du compromis et de l'accord discret.

Le médiateur n'est pas seulement un sage et un arbitre. Il dispose d'un pouvoir de propositions de réforme pour obtenir l'amélioration des lois et des règlements. Modeste en cette matière, Paul Legatte ne plaide pas pour de grandes réformes administratives mais plutôt sur des améliorations portées à la

marche quotidienne des administrations.

L'an dernier, les délégués départementaux du médiateur ont reçu environ 14.000 dossiers. Sur ce chiffre, 5.000 sont « remontés » jusqu'à Paul Legatte. Le médiateur a rejeté 1.341 réclamations en estimant que le service public avait fonctionné correctement. Il a recommandé à l'administration de revoir sa position dans 1.458 affaires et a obtenu gain de cause dans 961 cas, grosso modo deux fois sur trois.

Dans le même temps, Paul Legatte a formulé 30 nouvelles propositions de réforme. De toute cette activité, le médiateur tire une conclusion somme toute très mesurée : « Il y a une volonté de bien faire des fonctionnaires, mais il arrive qu'ils commettent des erreurs, comme tout le monde ».

D. SERRA

Les délégués du médiateur

— NORD : Jean-Jacques Fiems, préfecture du Nord, 59039 Lille Cedex, reçoit sur rendez-vous tous les jeudis après-midi. Tél. 20.30.45.44.

...

— PAS-DE-CALAIS : Maurice Pot, préfecture du Pas-de-Calais, bureau de la coordination, 62020 Arras Cedex, reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi. Tél. 21.55.22.62 poste 2315.

...

— SOMME : Arnaud Soleranski, préfecture de la Somme, bureau du cabinet, 80020 Amiens Cedex, reçoit tous les jours de 14 h à 15 h. Tél. 22.97.80.80, poste 8505.